Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1400

Artikel: Une parodie de démocratie
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014802

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Toutes les primes n'augmentent pas

À Bâle, le système des HMO est convaincant. Il montre la voie à suivre pour maîtriser les coûts.

D'ACCORD, L'AUGMENTATION moyenne des primes pour l'an prochain est moindre que celle des années précédentes. Mais augmentation il y a tout de même, substantielle même pour certaines caisses et dans certains cantons.

À Bâle par contre, 9000 assurés du plan de santé HMO offert par six sociétés d'assurance bénéficieront d'une baisse de 3,5%. Quant au centre de santé Swica, à Bâle toujours, il annonce des primes stables (*Basler Zeitung*, 3 septembre 1999). Un résultat qui n'étonnera pas les connaisseurs de ce système. Rappel.

Le HMO, ou en français «Organisation de maintien de la santé», est un système qui oblige l'assuré à s'adresser d'abord aux médecins membres de l'organisation – cabinet de groupe, salarié de l'assurance ou formé de médecins indépendants liés par contrat à l'assurance ou encore réseau de médecins de famille indépendants. Grâce à ce passage obligé, on évite le tourisme médical et les interventions non indispensables. Cette conscience plus aiguë des coûts ne conduit pas pour autant à une baisse de la qualité des soins. Le travail en groupe permet aux praticiens d'échanger leurs expériences et d'améliorer leurs prestations. De plus, les HMO ont créé une fondation chargée d'examiner et de certifier la qualité des plans de santé.

Toutes les enquêtes le confirment: les organisations de maintien de la santé peuvent se prévaloir de coûts 30 à 35% inférieurs à la moyenne des assurés, à structures d'âge et de sexe équivalentes.

La législation fédérale (LAMal) autorise ce type d'assurance à titre expérimental. Pourtant, malgré un taux de croissance encourageant, les HMO ne regroupent pas encore une proportion significative d'assurés. À n'en pas douter, la limitation du choix du médecin constitue un handicap pour une population habituée à une complète liberté dans ce domaine. Mais la LAMal impose aussi aux HMO des contraintes inutiles. Par exemple, les primes d'une HMO ne peuvent descendre plus de 20% au-dessous de celles de l'assurance ordinaire de la caisse concernée, quand bien même les coûts effectifs de la HMO le justifieraient. Ainsi les assurés HMO financent-ils les assurés classiques.

L'expérience des HMO montre clairement la voie à suivre pour parvenir à une maîtrise des coûts de la santé, une voie qui combine l'action sur les prestataires de soins et sur les patients: passage obligé du patient par un médecin de premier recours; amélioration des pratiques grâce au travail de groupe, dialogue avec le patient plutôt que multiplication des examens techniques, responsabilité partagée du patient et du soignant.

A contrario, la défense dogmatique de la liberté de consommer des soins, parce qu'elle induit des coûts exorbitants, ne peut aboutir à terme qu'à une restriction de l'accès aux prestations de santé. *jd*

NATURALISATION

Une parodie de démocratie

EMMEN, DANS LA banlieue lucernoise, est la première commune suisse à soumettre les demandes de naturalisation à la votation populaire. Une manière de faire qui n'honore pas la démocratie.

À première vue la procédure ne prête pas à discussion. En démocratie directe, rien de plus normal que le peuple se prononce sur les affaires publiques. Mais en l'occurrence, s'agit-il d'une affaire publique?

Les citoyennes et citoyens d'Emmen ont eu à se prononcer sur la base d'une photographie et d'un curriculum. Sur la base de quels critères? Celui du bon vouloir: le fait du prince. Donc tout le contraire d'un processus démocratique qui exige le débat et l'argumentation.

Le résultat est connu. Dans le secret des urnes, le souverain a accepté la naturalisation d'une ressortissante italienne et d'une Espagnole mineure et rejeté celle de deux familles yougoslaves honorablement connues. Tous les requérants étaient bien intégrés. Ce vote exprime donc clairement un préjugé raciste. Et là, c'est la procédure qui est en cause.

La voie parlementaire offre de meilleures garanties. Une commission prépare les dossiers et préavise. Les députés doivent le cas échéant motiver leur refus. Pourtant même cette solution laisse à désirer. Seules les conditions à remplir pour obtenir la naturalisation devraient faire l'objet d'un débat et d'un choix démocratiques. Dès lors que ces conditions sont remplies – durée de résidence, connaissance de la langue par exemple – la naturalisation est automatiquement accordée et non laissée au libre arbitre de citoyennes et de citoyens qui, sous le couvert de la démocratie, n'exercent qu'un pouvoir arbitraire. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Le Débat: Jean-Philippe Leresche
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
Site: http://www.domainepublic.ch
CCP: 10-15527-9